

Nouméa, le 09 décembre 2009



Comité régional FFME

A l'attention des Présidents des clubs d'escalade

Objet : réservation des créneaux club pour la période des vacances scolaires

Mesdames, Messieurs,

En vue de l'ouverture prochaine de la SAE de magenta et afin de faciliter la création des plannings, votre association sportive peut d'ores et déjà réserver des créneaux d'escalade. Cette réservation s'effectue pour la période du premier trimestre.

Rappel :

Tarifs

- De 0 à 2H par semaine : 90 000 Fr par an
- De 2 à 4H par semaine : 130 000 fr par an
- De 4 à 6H par semaine : 160 000 fr par an
- De 6 à 8H par semaine : 180 000 fr par an
- Plus de 8H par semaine : 200 000 fr par an

- stage escalade : 6000 fr la semaine pour des séances de 2H

Type de créneaux

- **créneaux école d'escalade jeune** (ouvert durant l'année scolaire) obligatoire. Les jeunes sont encadrés et suivis sur l'année, c'est un cours d'escalade possibilité d'employer une personne assurant cet encadrement, possibilité d'ouvrir une section compétition,.
- **Créneaux encadrés :** ouvert à tous les adhérents, présence d'un cadre qui effectue les formations de base et la surveillance
- **Créneaux libres :** ouvert seulement aux grimpeurs autonomes (passeport orange), présence d'un responsable de séance qui gère l'accès au mur, mais il n'a pas d'obligation d'encadrement.
- **Stage d'escalade :** comptabilisé en dehors des créneaux réguliers. Ce peut être un stage à destination des jeunes, ou un stage de formation pour les adultes, ou un stage d'entraînement.
Il y a obligatoirement la présence d'un encadrement sur un stage. Cet encadrant peut être une

personne rémunérée.

Accès à la structure :

Les adhérents des clubs affiliés à la FFME doivent obligatoirement être à jour de leur cotisation à la licence fédérale.

L'accès à la structure sur les créneaux libres est justifié par l'obtention d'un passeport orange, ou d'un titre ou diplôme au moins équivalent.

La personne responsable de la séance gère l'ouverture et la fermeture de la structure, ainsi que l'accès des adhérents à la SAE.

Petites idées sur les cotisations :

Les cotisations émises par les clubs peuvent avoir des tarifications différentes selon la pratique sollicitée par l'adhérent.

Par ex :

- école d'escalade tarif+ élevé car il faut payer un cadre enseignant l'escalade, c'est une prestation qui à un coût qui se reporte sur l'adhérent (comme nous l'avons évoqué tarif élaboré en commun pour tous les clubs et répartition des bénéfices sur tous les clubs)
- créneaux encadrés : tarif moyen il faut dédommager le ou les cadres bénévoles assurant les séances
- créneaux libres : tarif plus faible les grimpeurs autonomes ne demandent pas de surveillance particulière

Proposition de fonctionnement créneaux encadrés.

- personnes assurant des encadrements : gratuité voir dédommagement en fonction de leur investissement

Le comité se réserve le droit de résilier l'accès au mur à une association ne respectant pas les règles d'accès, de sécurité et d'utilisation de la SAE.

Ci joint un planning à remplir et à retourner au comité.

Le Président
Philippe Boquet

